

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES (PRA)

Priorités :

- Minimiser les risques de contamination du personnel
- Rassurer les agents et obtenir leur adhésion à la reprise d'activité
- Retrouver au plus vite une production la moins dégradée possible

3 types d'activités au parc

Agents terrains :

- Service exploitation
- Service atelier

Agents semi-sédentaires

- Service magasin
- Unité comptable

Agents sédentaires :

- Unité moyens généraux
- Secrétariat et formation
- Informatique
- Unité ressources humaines

Ce document présente un caractère évolutif, il a été élaboré sur la base de la réglementation actuellement en vigueur.



Référent COVID :0692 69 22 99-Mme Hélène BRO

I. RAPPEL DES MESURES GENERALES DE PREVENTION :

Pour les situations de travail dans lesquelles les conditions de transmission du coronavirus Covid-19 peuvent se trouver réunies :

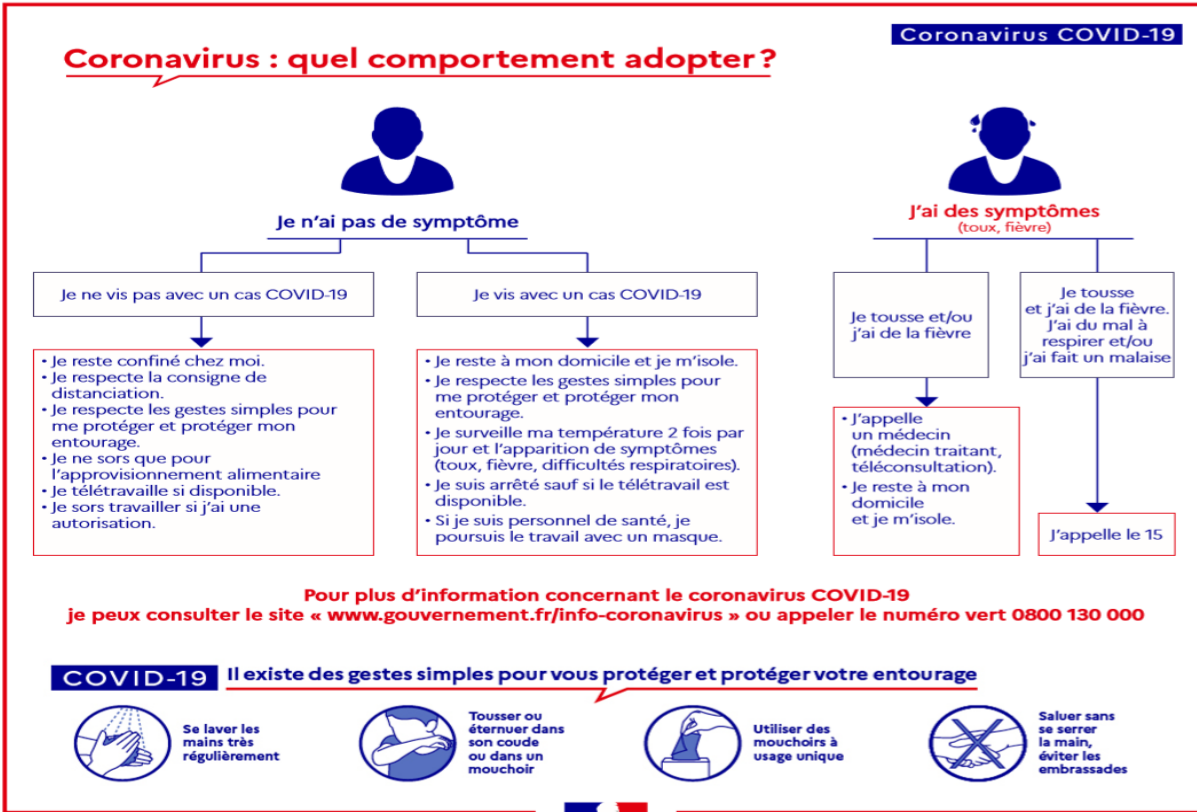
- ✓ Les règles de distanciation au travail
- ✓ Maintenir 1 mètre (à minima) entre les individus (matérialisation pour les postes de travail fixes avec une signalisation adaptée du type bande de « marquage au sol »).
- ✓ L'information sur les gestes barrières :
 - Se laver les mains très régulièrement (à l'eau savonneuse ou à l'aide de solution hydro-alcoolique) ;
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
 - Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
 - Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts ;
 - Préconisations : périmètre par individu 4m²

La procédure à suivre en cas d'apparition des premiers signes :

- ✓ Rester chez soi, en prévenant l'employeur ;

✓ Limiter les contacts avec d'autres personnes ;

ctez



Conseils d'hygiène pour bien se laver les main



I. ORGANISATION INTER SERVICE :

A. MESURES D'ORDRE GENERAL :

- Mise en œuvre des règles de distanciation
- Mise à disposition des agents :
 - Du savon bactéricide
 - Du papier essuie tout
 - Du gel hydro-alcoolique
 - Du désinfectant pour les surfaces, le matériel, les outils...
 - Des masques lavables
 - Gants
- Mise à disposition d'équipements de protection selon chaque service (fiche par service)
- Accueillir les personnes une par une - Limiter les capacités d'accueil au strict minimum (des affiches ont été prévues à cet effet).
- Favoriser la distanciation sur les postes de travail
- Organisation des réunions de préférence en visio ou audio conférence. Dans le cadre de réunion en présentiel, le nombre de participants sera limité.
- Aérer les locaux régulièrement
- Nettoyage des bureaux, des ordinateurs, claviers, des téléphones, des banques d'accueil... au-moins tous les jours, voire plusieurs fois par jour selon la fréquentation.

B. MESURES ORGANISATIONNELLES DES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC : MAGASIN/ATELIER

- Mise à disposition d'une boîte de gants et de masques chirurgicaux au chef de service
- Chaque chef de service organisera un sens de circulation des personnes
- Installation devant les bureaux réceptionnaire et magasin d'un plexiglass
- Assurer une planification des rendez-vous

C. MESURES D'HYGIENE :

- Se laver les mains régulièrement et avant de prendre son repas.
- Changer de masque (si vous en porter) au moins toutes les 4 heures.
- Remplacer les gants jetables (si vous en porter) à chaque tâche différente.
- Ne jamais remettre une même paire de gants jetables.

D. VEHICULE :

- 2 agents / véhicule de 4/5 places ;
- 2 agents/ Camion ou Fourgon 3 places
- 4 agents dans les fourgons double cabine

Port du masque obligatoire dans tous les cas

Mise à disposition de désinfectant : à utiliser avant/après usage du véhicule

II. GESTION DES ESPACES DE VIE

A. CAFETERIA : il est demandé de ne pas être à plus de 4 à la cafétéria :

1. MESURE D'ORDRE GENERALE :

- Retirer ces protections avant le repas (gants, masque...)
- Se laver les mains avant et après le repas

Les espaces de réunions seront mis à disposition des agents pour prendre leur déjeuner.

A titre dérogatoire, le repas pourra également être pris dans le bureau de l'agent.

Dans les deux cas susmentionnés, il conviendra de respecter les consignes suivantes :

- Passer du gel hydro-alcoolique sur la partie dégagée
- Jeter les restes dans une poubelle **hors du bureau**
- Nettoyer l'espace après le repas

2. MESURES ORGANISATIONNELLES :

- Nettoyer et désinfecter les poignets des électroménagers, des robinetteries et des surfaces utilisés
- Nettoyer et désinfecter le distributeur de café ou la cafetière avant utilisation
- Nettoyer et désinfecter les tables après chaque groupe de convives
- Privilégier la prise de repas de manière isolé surtout pour les agents susceptibles de côtoyer des personnes potentiellement contaminées
- Organiser le réfectoire en imposant une distance respectable entre deux agents (supprimer des chaises)
- Aérer la salle de restauration autant que possible
- Désinfecter les sacs de transport avant de quitter la salle de restauration

B. VESTIAIRES : il est demandé de ne pas être à plus de 4 par vestiaire :

Il est préconisé que l'agent arrive sur son lieu de travail en tenue.

- Mise à disposition de pulvérisateur contenant de l'eau diluée avec de l'eau de javel.
- Mise à disposition de sac à usage unique pour chaque agent.
- Si vous vous changez, ne secouez pas le linge sale pour réduire au minimum le risque de dispersion du virus dans l'air.
- Conservez une distance minimale avec les autres personnes
- Placer vos vêtements dans un sac à usage unique

Sur le site de l'INSPQ, vous pouvez visionner 3 vidéos qui se trouvent sur la page [COVID-19 : procédure d'habillage et de déshabillage en milieu de soin](#). Celles-ci présentent les procédures d'habillage et de déshabillage afin de contrer le risque de contamination aérienne et par gouttelettes (cas sévères et non sévères), avec protection oculaire.

Voici la procédure recommandée pour le retrait des équipements de protection individuels :

1. Retirez les gants de nitrile comme illustré dans la vidéo [Retrait des gants de nitrile](#) et jetez-les dans un sac de plastique. Lavez vos mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydro-alcoolique de 60 à 70 %.
2. Retirez le survêtement, si applicable, et jetez-le dans un sac de plastique. Lavez vos mains à nouveau.
3. Retirez la protection oculaire ou la visière, désinfectez-la et lavez vos mains à nouveau
4. Retirez le masque en le prenant par les élastiques, sans toucher au papier. Disposez du masque sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, et terminez en vous lavant les mains à nouveau.

III. BATIMENTS ET POINTS DIVERS :

A. NETTOYAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL :

1. DISPOSITIONS GENERALES

Lavez régulièrement les draps, les serviettes et les vêtements.

- Ne secouez pas le linge sale pour réduire au minimum le risque de dispersion du virus dans l'air.
- Lavez le linge avec du savon ou du détergent, à la température la plus élevée possible en fonction du matériau, et séchez bien les articles : ces deux étapes permettent de tuer le virus.
- Lavez-vous les mains tout de suite après avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Lavez ou désinfectez également votre sac ou panier à linge. Vous pouvez aussi placer le linge sale dans des sacs jetables.

Si vous devez faire votre lessive en laverie, à l'extérieur de chez vous, prenez les précautions qui s'imposent :

Préparez le linge avant de quitter votre domicile afin de réduire au minimum le temps passé à l'extérieur.

- Essayez de faire votre lessive à une heure où la laverie est moins fréquentée.
- Conservez les distances minimales avec les autres personnes.
- Portez des gants jetables si possible, désinfectez les surfaces de tous les appareils que vous utilisez et ne vous touchez pas le visage.
- Lorsque la laverie est en intérieur, attendez si possible à l'extérieur que votre lessive soit terminée.
- Pliez votre linge chez vous.
- Lavez-vous les mains tout de suite après avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Lavez ou désinfectez également votre sac ou panier à linge. Vous pouvez aussi placer le linge sale dans des sacs jetables

2. LAVAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL :

En situation normale, le lavage des EPI est assuré par les services de la Région. Au terme du confinement, nous ne disposons toujours pas d'information sur la réouverture de ce service

Il est préconisé un lavage à 60°.

Séparer les EPI et le reste du linge de maison :

-Nettoyer tout ce que l'on peut à haute température (entre 45 et 60°), le virus perdrait son potentiel infectieux à 56° pendant 20' ou 65° pendant 5 à 10'.

-Faire tourner à vide la machine à laver 1 fois par mois à 90° pour que les bactéries ne stagnent pas dans le tambour

-Pour les EPI lavables à 40°, préconisation d'un lavage isolé au-delà de 24 H sur une durée de plus d'une heure

Gestion des vêtements de travail après utilisation : si l'agent se change dans les vestiaires, il est demandé à ce qu'il ne laisse pas ses vêtements de travail exposés.

B. OU JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

Mise à disposition de poubelles dédiées

- Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel
- Une fois rempli ce sac doit être fermé et conservé 24h
- Après 24h, ce sac doit être dans le sac poubelle pour ordures ménagères
- Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables

C. BATIMENTS :

- Nettoyage des locaux une fois par jour par le prestataire de nettoyage selon les dispositions suivantes :

Les produits utilisés sur le site pour la désinfection des sols et des surfaces sont les suivants :

- EYMAC et si nécessaire de la javel dilué à 5% pour les sols et sanitaires
- PRYMACTIL et si nécessaire de la javel diluer à 5% : pour les poignées de portes, la robinetterie, les interrupteurs et toutes les autres surfaces (Tous les points contact). Merci de trouver ci-joint, les fiches techniques des produits utilisés.
- Mise à disposition de pulvérisateurs en eau de JAVEL.
- Mise à disposition de bactéricides pour le nettoyage des surfaces
- Mise à disposition de distributeur de gel hydro alcoolique

IV. QUE FAIRE EN PRESENCE D'UNE PERSONNE MALADE OU SOUPCONNEE DE L'ETRE :

En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail :

- Isoler la personne et contacter le Samu 15.
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.
- Éloigner les autres personnes présentes.

1. La personne qui porte assistance se protège

- Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque chirurgical ou FFP2.
- Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique.
- Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact.
- Se doter d'un sac à déchets.

2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :

- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée.
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

3. La personne qui a porté assistance se déséquipe

- Se munir d'un sac.
- Retirer ses lunettes de protection.
- Retirer le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique

V. GESTION DES AGENTS A RISQUE :

Préalablement à la reprise, les agents à risque seront identifiés. Un avis du médecin traitant sera demandé ainsi qu'un avis du médecin de prévention.

Pour rappel :

- les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;

- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les malades atteints de cancer sous traitement ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mm³, consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, liée à une hémopathie maligne en cours de traitement) ;
- les malades de cirrhose au stade B au moins ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m²) ;
- les femmes enceintes à partir du 3ème trimestre de grossesse.

VI. CELLULE DE PREVENTION :

Une cellule de prévention sera mise en place à l'issue de la reprise. Les modalités de constitution seront transmises ultérieurement.

Un membre de chaque service sera désigné comme interlocuteur, l'unité RH, la Direction seront également membres de cette

MISSIONS

- Etre le relais avec les institutions (médecine de prévention, Service Hygiène et Sécurité du CDG, Préfecture et ARS)
- Gérer et coordonner les actions (fourniture d'EPI, consignes spécifiques pour chaque métier, recensement d'agents présents, suivi des arrêts maladies, évolutions de la situation, information et sensibilisation des agents, ...)
- Conseiller l'Autorité Territoriale sur les décisions à prendre
- Organiser et suivre la continuité des activités dans le respect des mesures de prévention
- Piloter les actions de communication en interne ;

-----Fin du document -----